

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20H15

13/28 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Reprend par anticipation les résultats comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2012	9 039 982,52
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	2 271 212,12
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 768 770,41
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2012 –	-
Déficit à reporter (ligne 001)	1 250 689,78
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	1 020 522,34

Arrivée en séance de MM. NICOLAS et DEVYNCK

13/29 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Reprend par anticipation les résultats comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	1 300 442,18
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	33 838,83
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 266 603,35
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	36 679,14
3) RESTES A REALISER	70 517,97

Arrivée en séance de Mme DEBAECKER**M. ARAZI quitte la séance en donnant pouvoir à M. GILLES****13/30 EXERCICE 2013 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2013 – Budget Principal.

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2013 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	33 147 372,76	33 147 372,76
FONCTIONNEMENT	47 562 997,26	47 562 997,26
TOTAL	80 710 370,02	80 710 370,02

BUDGET PRIMITIF 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.	
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	8 881 466,00	26 dt 7 pouvoirs	5 dt 1 pouvoir	2 dt 1 pouvoir	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 271 212,12	28 dt 7 pouvoirs		28 dt 7 pouvoirs	1
13	SUBVENTIONS	2 965 160,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES	2 170 000,00	26 dt 7 pouvoirs	6 dt 1 pouvoir		
27	REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE	9 000,00				
024	PRODUITS DE CESSIONS	9 976 000,00				
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00				
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 782 166,00				
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 076 868,64				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500,00				
	TOTAL GENERAL	33 141 872,76				

BUDGET PRIMITIF 2013
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	418 016,69	26 dt 7 pouvoirs	6 dt 1 pouvoir	1
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	100 000,00			
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	14 983 466,07	25 dt 7 pouvoirs		2 dt 1 pouvoir
23	TRAVAUX	14 186 040,58			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	121 320,00	26 dt 7 pouvoirs		1
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	1 681 788,00			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	40 000,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 000,00			
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00			
020	DEPENSES IMPREVUES	120 780,79			
040	OPERATIONS D'ORDRE	225 770,85			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500,00			
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 250 689,78			
	TOTAL GENERAL	33 147 372,76			

BUDGET PRIMITIF 2013
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 669 130,00	30 dt 7 pouvoirs	2 dt 1 pouvoir	1
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 347 389,00	29 dt 7 pouvoirs	3 dt 1 pouvoir	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	248 032,18	30 dont 7 pouvoirs	2 dt 1 pouvoir	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	5 308 923,00	30 dont 7pouvoirs		
653	Indemnités, frais de mission et de formations des maires, adjoints et conseillers		29 dt 7 pouvoirs	2 dt 1 pouvoir	2 dt 1 pouvoir
66	CHARGES FINANCIERES	889 867,00	30 dt 7 pouvoirs	2 dt 1 pouvoir	1
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	72 760,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	167 861,44			
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	5 782 166,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 076 868,64			
	TOTAL GENERAL	47 562 997,26			

BUDGET PRIMITIF 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	375 436,00	30 dt 7 pouvoirs	2 dt 1 pouvoir	1
70	PRODUITS DES SERVICES	2 910 525,00			
73	IMPOTS ET TAXES	27 709 286,00			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 593 275,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	856 434,00			
76	PRODUITS FINANCIERS	20 000,00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	103 500,00			
042	OPERATIONS D'ORDRE	225 770,85			
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 768 770,41			
	TOTAL GENERAL	47 562 997,26			

13/31 EXERCICE 2013 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK) dont 1 pouvoir (M. ARAZI).

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2013 – Budget Annexe des parkings,

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2013 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	696 297,11	696 297,11
FONCTIONNEMENT	2 456 603,35	2 456 603,35
TOTAL	3 152 900,46	3 152 900,46

**BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
002	RESULTAT REPORTE	1 266 603,35	30 dt 8 pouvoirs		3
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	1 190 000,00			
	TOTAL GENERAL	2 456 603,35	30 dt 8 pouvoirs		3

**BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 927,88	30 dt 8 pouvoirs		3
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	293 664,00			
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	274 646,38			
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	349 132,76			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00			
66	CHARGES FINANCIERES	259 676,33			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 048 556,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00			
	TOTAL GENERAL	2 456 603,35	30 dt 8 pouvoirs		3

BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
106	RESERVES	33 838,83	30 dt 8 pouvoirs		3
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	274 646,38			
040	OPERATIONS D'ORDRE	349 132,76			
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	36 679,14			
	TOTAL GENERAL	696 297,11	30 dt 8 pouvoirs		3

**BUDGET PRIMITIF 2013- BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00	30 dt 8 pouvoirs		3
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 500,00			
23	TRAVAUX	450 197,11			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	181 600,00			
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00			
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00			
	TOTAL GENERAL	696 297,11	30 dt 8 pouvoirs		3

13/32 EXERCICE 2013 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION VOTE DU PRODUIT FISCAL

Le Conseil Municipal par 32 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 abstention (le pouvoir de M. ARAZI).

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

Taxes	Taux 2013
Habitation	15,46
Foncier Bâti	19,06
FNB	69,55

Fixe le produit fiscal 2013 comme suit :

Taxes	Taux 2013	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases 2013	Taux 2013	Produit attendu
Habitation	15,46	Produit attendu		15,46	69 179 000	15,46%	10 695 073
Foncier B	19,06	21 019 447	1,000000	19,06	54 055 000	19,06%	10 302 883
FNB	69,55	21 019 447		69,55	30 900	69,55%	21 491
		Produit taux constant					

PRODUIT FISCAL BUDGET 21 019 447
2013

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	227 870
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	26 203
Exonération de longue durée (logements sociaux)	15 827
Taxe foncier non bâti	453
Dotation unique spécifique (TP)	62 879

13/33 - EXERCICE 2013 – SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 2 abstentions (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. ARAZI)

M. DELLMANN n'a pas pris part au vote, pour le « Cercle Communautaire de Nogent ».

Attribue au titre de l'exercice 2013 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, établissement public, Régie personnalisée et Délégation de Service Public les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération,

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2013 – Chapitre 65

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée,

13/34 EXERCICE 2013 – SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUX DELEGATAIRES

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK) dont 1 pouvoir (M. ARAZI).

Attribue au titre de l'exercice 2013 aux établissements suivants :

Nissiros/Vert Marine (y compris l'indexation)	867 648,00
	498 250,00
Le Jardin des Lutins et Mandarine (Les Petits Chaperons Rouge)	535 000,00
Centre Communal d'Action Social	750 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	642 000,00
Balt'Art Contemporain	47 000, 00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2013 – Chapitre 65

13/35 EXERCICE 2013 – REPARTITION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2012 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE – CULTUREL – SOCIAL -

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Répartit la subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 19 812 € comme suit :

Associations à caractère scolaire	7 650,00
Associations à caractère culturel	7 250,00

Associations à caractère social 4 912,00

Inscrit au budget de l'exercice 2013 les dépenses et les recettes correspondantes,

Adresse au Département du Val de Marne la présente délibération accompagnée des tableaux portant répartition de la subvention départementale 2012 allouée aux associations à caractère scolaire, culturel et social,

13/36 EXERCICE 2013 COMPETENCE DONNEE A M. LE MAIRE EN MATIERE D'EMPRUNT ET DE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE) et 5 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK, GEIB) dont 2 pouvoirs (MM. ARAZI, MASTROJANNI).

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies,

A la date du 1^{er} janvier 2013, l'encours de la dette - Budget Général, Budget Annexe des Parkings - présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 26 899 606,44 €

* 22 861 252,42 € d'encours de dette classée 1-A soit 84,99% répartis en 16 contrats

* 4 038 354,02 € d'encours de dette classée 1-E soit 18,49% répartis en 1 contrat

Au titre du Budget Général :

- Encours de dette : 20 846 258,34 € dont :
- 16 807 904,32 € classés en 1-A soit 76,94% répartis en 13 contrats
- 4 038 354,02 € classés en 1-E soit 18,49 % réparti en 1 contrat

Au titre du Budget Annexe des Parkings :

- Encours de dette : 6 053 348,10 € classés en 1-A soit 100% répartis en 3 contrats,

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette envisagée pour l'année 2013 : 1 500 000 € maximum, dont :
- 100% de la dette classée en 1-A

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée, et pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- du taux fixe simple
- du taux variable simple

- un échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- un échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- du taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

Les index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) pourront être :

le T4M
le TAM
l'Eonia
L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le ou les produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 1 500 000 €,

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 25 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée,

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
 - à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
 - à définir le type d'amortissement
 - à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
 - et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13/37 CREATION DE DEUX SALLES DE CLASSES SITUEES A L'ECOLE MATERNELLE FONTENAY

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

13/38 ABROGATION DE LA DELIBERATION N°11/192 RELATIVE A LA PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA SARL GAMBETTA.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'abroger la délibération n°11/192 du 14 décembre 2011, relative à la promesse de constitution de servitudes au profit de la SARL GAMBETTA.

13/39 ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SISE 3 RUE ANCELLET.

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK) dont 1 pouvoir (M. ARAZI).

Décide d'acquérir la propriété de Monsieur et Madame LABBE, cadastrée G6, et située 3 rue Ancellet à Nogent-sur-Marne, au prix d'1.000.000 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à ladite acquisition.

Missionne l'Office Notarial de Nogent-sur-Marne pour rédiger et recevoir les actes relatifs à cette acquisition.

Le montant de cette acquisition sera imputé sur le budget 2013.

13/40 CREATION DU NOUVEAU PARKING MARIE CURIE – FIXATION DES TARIFS ET MODIFICATION DES MOYENS DE PAIEMENT DU PARKING DU PORT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide la création 116 places au parking Marie Curie, rue Hoche, ouvert 24h/24h, tous les jours de la semaine.

Décide le paiement par caisse automatique au moyen d'espèces, CB et par cartes bancaires sur les bornes de sortie au parking Marie Curie.

Décide de la tarification de ce parking sur la base de la zone orange du stationnement de surface, appliquée sur tout le périmètre du port, et d'appliquer la gratuité sur la première 1/2 heure, de la manière suivant :

TARIF HORAIRE Parking MARIE CURIE	
Durée	Tous les usagers
30 mn	Gratuit avec ticket
40 mn	0,90 €
1 H	1,60 €
2 H	2,90 €
3 H	3,70 €
4 H	4,20 €
5H	4,70 €
6H	5,20 €
7H	5,70 €
8H	6,20 €
9H	6,70 €
10H	7,20 €
11H	7,70 €
12H	8,20 €
13H	8,70 €
14H	9,20 €
15H	9,70 €
16H	10,20 €
17H	10,70 €
18H	11,20 €
19H	11,70 €
20H	12,20 €
21H	12,70 €
22H	13,20 €
23H	13,70 €
24 H	14,20 €
TICKET PERDU	14,00 €

Décide de modifier le système de paiement au parking du port en remplaçant l'horodateur existant par une caisse automatique au moyen d'espèces ou CB et par paiement par cartes bancaires sur la borne de sortie.

Décide de la modification de la tarification du parking du port sans en modifier les horaires :

TARIF HORAIRE Parking du PORT		
Durée	Tous les usagers	Associations
1 H	1,00 €	0,90 €
2 H	1,30 €	1,00 €
3 H	2,20 €	
4 H	3,30 €	
5 H	4,40 €	
6 H	4,80 €	
7 H	5,20 €	
8 H	5,60 €	
9 H	6,00 €	
10 H	6,40 €	
11 H	6,80 €	
12 H	7,20 €	
13 H	7,60 €	
14 H	8,00 €	
15 H	8,40 €	
16 H	8,80 €	
17 H	9,20 €	
18 H	9,60 €	
19 H	10,00 €	
20 H	10,40 €	
21 H	10,80 €	
22 H	11,20 €	
23 H	11,60 €	
24 H	12,00 €	
TICKET PERDU	12,00 €	
TARIF SEMAINE		
7 JOURS	40,00 €	

Les tarifs relatifs aux abonnements au parking du port sont inchangés.

Impute les recettes correspondantes au budget annexe des parkings.

13/41 CREATION DE VACATIONS POUR LE CONSERVATOIRE POUR L'ANIMATION DE MINIS CONCERTS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de recourir pour chaque mini concert organisé dans l'année scolaire à destination des élèves de cycle 3 des écoles élémentaires, à la participation d'un intervenant extérieur, spécialiste de l'instrument présenté.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 217 € bruts.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, natures 6336, 64131, 6451, 6453 et 6488, fonction 311 du budget de l'exercice en cours.

13/42 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012 – TRANSFORMATION DE CERTAINS CDD EN CDI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de créer au tableau des effectifs les emplois en CDI suivants, à effet au 13 mars 2012 :

- deux emplois d'attachés,
- un emploi d'éducateur des APS de 2^{ème} classe,
- neuf emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, fonctions 020, 023, 112, 212, 40, 412, 64, 70, 820, 822 natures 6336, 64111, 64112, 64118, 64131, 6451, 6453 et 6488 du budget de l'exercice en cours.

13/43 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA LOI N°2012-347 DU 12 MARS 2012 – TITULARISATION DE CERTAINS AGENTS NON TITULAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévoyant au titre des emplois réservés sans concours :

- 2 titularisations au grade d'adjoint technique en 2013,
- 1 titularisation au grade d'adjoint technique en 2014,
- 2 titularisations au grade d'adjoint technique en 2015,
- 2 titularisations au grade d'adjoint technique en 2016.

Décide d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévoyant au titre des emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelles :

- 1 attaché en 2015,
- 1 technicien en 2015,
- 1 éducateur des APS en 2015,
- 1 attaché en 2016,
- 1 technicien en 2016.

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice concerné.

13/44 FIXATION DES TARIFS DE SACS, Pochettes DIVERSES EN BACHE RECYCLEE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Fixe le prix pour la vente des sacs, pochettes, trousse..., réalisées en bâche recyclée, à partir de 2013 et à déterminer les années suivantes si le coût de fabrication augmente, selon le tableau ci-après :

Descriptif	Tarif TTC
- Cabas	18 €
- Porte documents grand format	6 €
- Porte documents format A4	5 €
- Pochette pour papiers petit format	5 €
- Porte billets	4 €
- Trousse	4 €

Les recettes seront inscrites au budget en cours, chapitre 70 – fonction 30 – nature 7062.

13/45 MISE EN PLACE POUR LES SEJOURS AVEC NUITEES D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AU SERVICE SPORTS-JEUNESSE ET AUX CLUB DE LOISIRS ET DECOUVERTES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le nouveau règlement intérieur des séjours municipaux.

13/46 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA CITE SCOLAIRE EDOUARD BRANLY, RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA MESURE DE RESPONSABILISATION

Le Conseil Municipal par 32 voix pour, dont 9 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, MM. ARAZI, SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 abstention (M. DEVYNCK).

Approuve la convention de partenariat avec la Cité Scolaire Edouard BRANLY relative à l'organisation de « La mesure de responsabilisation ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à la mise en place de ce dispositif éducatif.

13/47 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET L'ASSOCIATION "ROCK N' NOGENT"

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de s'associer à l'organisation du spectacle musical « Rock and Twist ».

Approuve la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'association « Rock N' Nogent ».

Les dépenses induites seront inscrites au budget correspondant.

13/48 APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE L'OH : 25 ET 26 MAI 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de s'associer à l'organisation d'une escale du « Festival de l'Oh ! » au Port de Nogent-sur-Marne, les 25 et 26 mai 2013.

Approuve la convention relative à l'organisation de ce « Festival de l'Oh ! » avec le département du Val-de-Marne.

Décide d'inscrire la dépense au budget 2013 GCOM fonction 30, nature 6232 antenne culture.

Mme MUNZER quitte la séance sans donner pouvoir

13/49 TARIFS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES POUR L'ORGANISATION DE REUNIONS POLITIQUES PENDANT LES PERIODES PREELECTORALES

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 voix contre (M. ARAZI).

Fixe les tarifs de location des salles municipales, mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation de réunions politiques pendant les périodes électorales :

- Mise à disposition à titre gratuit d'une salle (Damotte, Tissoire, Dreyfus ou préaux d'école) dans les trois mois précédant une élection.
- Mise à disposition à titre gratuit d'une salle (Zola, Charles de Gaulle ou préaux d'école) pour une réunion publique par liste candidate et par tour (soit deux réservations gratuites pour une élection à deux tours),
- Pour toute autre réservation le tarif est de : 130 €

ADRESSE	NOM DES SALLES
Maison des Associations 5/9 rue Anquetil	Damotte Tissoire
Salle des Fêtes 28 rue Emile Zola	Zola Dreyfus
70 Grande rue Charles de Gaulle	Salle Charles de Gaulle
Ecole Victor Hugo 6 avenue Madeleine Smith Champion	Préau de l'école
Ecole Gallieni 16 boulevard Gallieni	Préau de l'école
Ecole Fontenay 6 rue de Fontenay	Préau de l'école
Ecole Guy Moquet 33 rue Guy Moquet	Préau de l'école

Chaque utilisateur devra déposer, au moment de la réservation un chèque de caution de 82 euros, même en cas de mise à disposition à titre gratuit. Ce chèque sera restitué si aucune dégradation n'est constatée après la location de la salle.

En cas d'annulation tardive, soit au plus tard deux semaines avant la date prévue de location, la location ne sera pas restituée.

13/50 VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR QUE LE ZOO DE VINCENNES SOIT BAPTISE "PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS-VINCENNES"

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, MM. ARAZI, SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE) et 2 abstentions (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI).

Souhaite que le Zoo de Vincennes soit baptisé « Parc zoologique de Paris-Vincennes.

13/51 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 13-30 du 24 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec l'établissement privé d'enseignement supérieur International Success Institut domicilié 6 rue Saint-Saens à Paris (75015), pour la réalisation d'une prestation de « conseil en image » dans le cadre du forum « mission jobs » organisé le 30 mars 2013 par le Pôle Jeunesse, le coût de cette intervention étant de 615 € TTC.

N° 13-31 du 24 janvier 2013 : PASSATION d'un avenant prolongeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire signée le 16 février 2012 pour un logement d'urgence situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne.

N° 13-32 du 28 janvier 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant de deux mois la convention signée le 24 octobre 2012 pour l'occupation d'un logement situé 3 bis rue du Viaduc à Nogent-sur-Marne.

N° 13-33 du 28 janvier 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par P.N.A.S. d'un montant de 468,70 € correspondant au coût de remplacement des barrières anti-stationnement détériorées le 27 juillet 2012.

N° 13-34 du 29 janvier 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association ARTÉMUSE domiciliée 8 square de la Chevêche à Cesson (77242) pour une représentation du spectacle « ça sent la chair fraîche... » le 7 juin 2013, à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation s'élevant à 1 100 € TTC.

N° 13-35 du 29 janvier 2013 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Escargot Ma non Troppo domiciliée 5 impasse Janine à Montmagny (95360) pour une représentation du spectacle « Do you like Max et les maximonstres ? » à la bibliothèque municipale le 23 mars 2013, le prix de cette prestation s'élevant à 900 € TTC.

N° 13-36 du 29 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société SPGO HIGH TECH sise 2 avenue de la Vallée à Saint-Arnoult (14800) pour des prestations télésurveillance et de

gardienage des bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 13-37 du 30 janvier 2013 : RENOUELEMENT de la convention mettant à disposition du Syndicat Mixte ouvert de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien, divers locaux d'une superficie de 104 m² situés 48 rue du Général Chanzy à Nogent-sur-Marne, pour une durée de quatre ans. La mise à disposition est consentie moyennant le paiement trimestriel d'un loyer de 3 396 € et d'un forfait de charges de 30 €.

N° 13-38 du 31 janvier 2013 : RENOUELEMENT pour une durée de 9 ans de la convention passée avec VALOPHIS HABITAT OPH 94 pour la location de divers locaux d'une superficie de 110 m² situés 124 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, abritant la crèche parentale « Les petits canotiers », le loyer annuel étant fixé à 12 957,70 € hors taxes et hors charges, TVA en sus.

N° 13-39 du 31 janvier 2013 : RENOUELEMENT pour une durée de 9 ans de la convention à passer avec VALOPHIS HABITAT OPH 94 pour la location de divers locaux d'une superficie de 110 m² situés 109 bis rue Théodore Honoré à Nogent-sur-Marne, abritant la crèche parentale « Les petits moussaillons », le loyer annuel étant fixé à 14 758,21 € hors taxes et hors charges, TVA en sus.

N° 13-40 du 31 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la crèche parentale associative Les petits canotiers pour la mise à disposition à titre gratuit pendant neuf années des locaux situés 124 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 13-41 du 31 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la crèche parentale associative Les petits moussaillons pour la mise à disposition à titre gratuit pendant neuf ans des locaux situés 109 bis rue Théodore Honoré à Nogent-sur-Marne.

N° 13-42 du 1^{er} février 2013 : PASSATION d'un marché avec la Sarl ERDT sise 19 rue du Vert Bois à Montreuil (93100) pour des travaux de démolition et de déconstruction d'un bâtiment de bureaux situé rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, le montant de ces prestations étant de 60 645 € HT (72 531,42 € TTC).

N° 13-43 du 4 février 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 3 291,80 € correspondant au coût de réfection d'un ralentisseur situé rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne, dégradé par l'installation d'une benne à gravats.

N° 13-44 du 5 février 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire signée le 22 février 2011 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 13-45 du 5 février 2013 : APPROBATION d'un avenant résiliant le contrat de location passé le 17 septembre 2008 pour un logement situé 4 avenue Charles V à Nogent-sur-Marne en raison de la démolition de l'immeuble dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle structure dédiée à la petite enfance.

N° 13-46 du 6 février 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer pour un logement de type F4 d'une superficie de 85 m² et la mise à disposition d'une place de parking situé 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, d'une durée de 2 mois renouvelables, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 360 € et d'un forfait de charges de 60 €.

N° 13-47 du 7 février 2013 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet, artiste, pour l'animation d'ateliers de sculpture sur le thème de la récupération dans le cadre du Festival du

Développement Durable, les 6 et 7 avril 2013, le montant de ces prestations étant de 1 300 € TTC.

N° 13-48 du 7 février 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne, pour l'animation d'ateliers de fabrication de « maquettes en sucre, maison à frontons », dans le cadre du Festival du Développement Durable, les 6 et 7 avril 2013, le montant de ces prestations étant de 600 € TTC.

N° 13-49 du 7 février 2013 : PASSATION d'une convention avec M. Patrick Kranier pour l'organisation de l'animation « le village en torchis » à l'occasion du Festival du Développement Durable, le prix de ces prestations étant de 1 450 € TTC.

N° 13-50 du 8 février 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location de la Grande Salle le 18 mai 2013, destinée à accueillir la soirée des talents, le prix de la location étant de 812 €.

N° 13-51 du 8 février 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Le Ludokiosque domiciliée 24 route de l'Abbaye à Saint Martin de Boscherville (76840) pour l'animation d'ateliers « Buissonnier » dans le cadre du Festival du Développement Durable, le montant de ces prestations étant de 776,60 € TTC.

N° 13-52 du 8 février 2013 : PASSATION d'une convention avec la société OBJECTIF D sise 15 rue André Del Sarte à Paris (75018) pour la location de l'exposition « ma planète, ma maison et moi » qui sera présentée au public du 3 au 7 avril 2013, dans le cadre du Festival du Développement Durable, le coût de cette location étant de 3 906,93 € TTC.

N° 13-53 du 11 février 2013 : PASSATION d'un marché avec la SNC MOREAU-QUIBY sise 13 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, pour la fourniture de produits pharmaceutiques destinés aux structures de petite enfance de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 2 000 € TTC.

N° 13-54 du 11 février 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec la Compagnie du Quatre domiciliée 11 avenue Charles de Gaulle à Saint-Sulpice (81370) pour la présentation du spectacle « One Two Tri ! un nouveau souffle pour le tri », le 2 avril 2013 à la Scène Watteau, dans le cadre du Festival du Développement Durable, le montant de cette prestation étant de 2 200 € TTC.

N° 13-55 du 12 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société PASSION VITRAIL sise BP 60008 à Cormeilles en Vexin (95380) pour l'organisation des animations « vitrail médiéval » et « atelier vitrail enfants » dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 1 290 € TTC.

N° 13-56 du 12 février 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer avec la société URBAINE DE TRAVAUX – FAYAT pour un emplacement situé rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne destiné à l'installation d'une zone de stockage (200 m²) et d'une zone de stationnement des véhicules (100 m²) pour une durée de 10 mois, à compter du 18 février 2013. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 200 €.

N° 13-57 du 12 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Art et Tonneaux domiciliée lieu-dit Daron à Oyé (71800) pour l'organisation d'une animation « tonnellerie » à l'occasion de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 150 € TTC.

N° 13-58 du 12 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl FAUCONNERIE MARCHE domiciliée lieu-dit Le Bidos à Saint-Lanne (65700) pour l'organisation de spectacles de rapaces à l'occasion de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 3 745 € TTC.

N° 13-59 du 12 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl ARMEDIA sise 8 chemin des Chalettes à Morez (39400) pour l'organisation de l'animation La Neustrie à l'occasion de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 3 000 € TTC.

N° 13-60 du 12 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société ATELIER DU VINCENT sise 2 rue Cérés à Reims (51084) pour l'organisation d'animations (atelier maquillage, l'espace féérique et déambulation de la chariote féérique » dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 1 380 € TTC.

N° 13-61 du 13 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec Mme Fabienne PEANT pour l'organisation d'une initiation à la calligraphie médiévale à l'occasion de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 342 €.

N° 13-62 du 13 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société FREDINI sise Chaussée de Mons 624 à Tubize (Belgique) pour la présentation de l'animation « Merlin et l'épée Excalibur » dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 4 200 € TTC.

N° 13-63 du 15 février 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle sise 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école élémentaire Val de Beauté, le prix de ces prestations (6 séances d'une heure) étant de 965,60 € TTC.

N° 13-64 du 18 février 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un télécopieur de marque Ricoh affecté aux Services Techniques.

N° 13-65 du 18 février 2013 : PASSATION d'une convention avec M. Dominique Lallier pour une exposition à titre gratuit de ses œuvres au Carré des Coignard, dans le cadre du Festival du Développement Durable.

N° 13-66 du 18 février 2013 : PASSATION d'un avenant n°5 au contrat conclu avec la société DV 2000 - pour l'entretien des photocopieurs de la Ville -, actant du remplacement d'un appareil.

N° 13-67 du 19 février 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention signée le 16 mars 2012 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 13-68 du 19 février 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de cinq mois la convention d'occupation précaire conclue le 4 novembre 2004 pour un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 13-69 du 19 février 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de cinq mois la convention d'occupation précaire conclue le 2 novembre 2004 pour un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 13-70 du 20 février 2013 : PASSATION d'un avenant prolongeant jusqu'au 31 mars 2013 la durée du marché signé le 10 février 2010 (et devant initialement prendre fin le 10 février 2013) avec la société GS SCUTUM TELESURVEILLANCE, pour des prestations de télésurveillance et de gardiennage des bâtiments communaux, afin de permettre au nouvel attributaire, la

société SPGO HIGH TECH, d'effectuer des réglages techniques, cette prolongation ayant pour effet d'augmenter le montant initial du marché de 3,28 %.

N° 13-71 du 25 février 2013 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la structure multi-accueil Le Moulin de Beauté, actant de l'établissement d'une nouvelle estimation prévisionnelle des travaux à la somme de 2 299 155 € HT et de l'augmentation du montant des honoraires à répartir entre les entreprises cotraitantes (Altana Architectes, Concept Bois Structure et Amoes) arrêté à 183 440,85 € HT (219 395,25 € TTC).

N° 13-72 du 25 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Atelier Mizuki, domiciliée 9 rue Charles Ollier 94170 Le Perreux-sur-Marne pour l'organisation d'une animation « ikebana » à l'occasion de la manifestation Animaflore, le montant de cette prestation étant de 350 € TTC.

N° 13-73 du 25 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Vert de Ville domiciliée 19 avenue des Alizées à Breuillet (91650) pour l'organisation de l'animation « médiation canine avec sensibilisation des propriétaires de chiens » le 19 mai à l'occasion de la manifestation Animaflore, puis du 22 au 25 mai (12 heures d'animation), le prix de cette prestation étant de 1 949,48 € TTC.

N° 13-74 du 25 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Tibodypaint domiciliée 114 avenue Pierre Brossolette 94170 Le Perreux-sur-Marne pour l'organisation de l'animation « bodyevent » à l'occasion de la manifestation Animaflore, le prix de cette prestation étant de 1 700 €.

N° 13-75 du 25 février 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Fédération Française de Double-Dutch sise 24 rue de la Ferme à Vitry-sur-Seine (94400), pour l'organisation d'animations « double-dutch » du 13 au 15 mars 2013 au Centre de Loisirs et Découvertes Paul Bert, le prix de ces prestations étant de 240 €.

N° 13-76 du 26 février 2013 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par PNAS sise 159 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009) d'un montant de 1 315,97 € pour le remplacement de l'alarme et de la serrure du local abritant le service Entretien, dégradées le 15 décembre 2012.

N° 13-77 du 26 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl ETOILE EN PANNE sise 157 route de la Chabure à Saint-Chamond (42400) pour l'organisation des animations « Gômmette et l'ours » et « le village des loupiots » dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant de 3 600 € TTC.

N° 13-78 du 26 février 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association A-TE-LIER domiciliée lieu-dit Daron à Oyé (71800) pour l'organisation d'un atelier « vannerie enfant » dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 150 € TTC.

N° 13-79 du 28 février 2013 : PASSATION d'un avenant à la convention signée le 10 décembre 2012 avec l'Orchestre Yves Bousson pour l'animation d'après-midi dansants destinés aux séniors, actant de l'annulation à la demande du prestataire pour raisons personnelles de l'animation prévue le 21 mars 2013.

N° 13-80 du 28 février 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Music Chance domiciliée 1 rue Rizzuto à Saint-Germain-en-Laye (78100) pour l'animation d'un après-midi dansant destiné aux séniors, le 21 mars 2013, le prix de cette prestation étant de 630 € TTC.

N° 13-81 du 4 mars 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire signée le 17 mars 2009 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 13-82 du 4 mars 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée de 5 mois à passer pour un logement de type F2, d'une superficie de 28,50 m², situé 69 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 220 €.

N° 13-83 du 5 mars 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Compagnie Philippe Eretzian domiciliée 1 rue Saint Sébastien à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre de Verdure du Carré des Coignard, le 8 septembre 2013, la compagnie souhaitant présenter les travaux de son atelier théâtre séniors.

N° 13-84 du 5 mars 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Compagnie Philippe Eretzian domiciliée 1 rue Saint Sébastien à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre de Verdure du Parc Watteau le 29 mai 2013, la compagnie souhaitant organiser un spectacle avec les élèves de la classe atelier-théâtre du lycée La Source.

N° 13-85 du 6 mars 2013 : RENOUVELLEMENT pour une durée de 6 ans du contrat de location passé pour un pavillon de type F4 d'une superficie de 80 m², situé 34-36 Ile des Loups à Nogent-sur-Marne, le montant du loyer, hors charges, s'élevant à 412 €.

N° 13-86 du 6 mars 2013 : PASSATION d'un avenant n°2 prorogeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire signée le 6 mars 2012 pour un logement de type F3 situé au sein du gymnase Chanzy à Nogent-sur-Marne.

N° 13-87 du 6 mars 2013 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de convecteurs destinés à l'école Victor Hugo avec l'entreprise NOLLET & FILS S.A., sise 20 rue Gustave Nicolle 76600 Le Havre, arrêté au montant global et forfaitaire de 32 381,96 € HT (38 728,82 € TTC).

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne